

### PRESTATIONS

La S.A.R.L PUR&SENS et le client ont défini ensemble le détail des prestations. Elles sont annexées aux présentes.

### CONDITIONS

Ce devis est établi sous réserve de disponibilité à la date ou période indiquée par le client.

### TVA

Le taux de TVA est de 10 % à l'exception des boissons alcoolisées : 20 %, sous réserve du taux en vigueur lors de la réception

### COMMISSION

Nos prix s'entendent toujours hors commission

### OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage dès la signature du présent contrat à préciser le nombre approximatif de repas qui devront être fournis.

### NOMBRE

Le devis ci-joint a été spécifiquement établi pour un nombre de personnes demandé par le client.

Nous vous réservons la possibilité de modifier le nombre de couverts.

Jusqu'à 10 jours calendaires avant la réception, un écart maximum de 10 % en moins du nombre de personnes à servir sera toléré.

Le nombre définitif nous sera donné sept jours calendaires, avant la date de la réception.

Ce nombre sera le nombre facturé même en cas de défections importantes.

Aucune remise ne pourra être réclamée, tous nos frais ayant été engagés à cette date.

### LE PRIX

Le prix des prestations du présent contrat est défini et détaillé en annexe. Il accompagne chacune des prestations.

Par ailleurs, toute heure supplémentaire effectuée par le personnel de service mis à disposition sera facturée en sus, au tarif suivant :

Heures supplémentaires de jour & nuit : 35.00 € T.T.C par serveur (charges comprises)

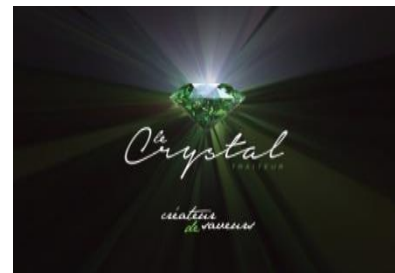
### RÈGLEMENT

Des arrhes, d'un montant de 1000.00 € sont à verser obligatoirement afin de bloquer définitivement la date de votre réception sur notre planning.

LE SOLDE DE LA FACTURE EST À RÉGLER  
**IMPÉRATIVEMENT 7 JOURS AVANT LA RECEPTION**

### FRAIS SUPPLEMENTAIRES

EN CAS DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES LORS DE LA RÉCEPTION (HEURES SUPPLÉMENTAIRES, MATÉRIEL) ILS DEVRONT ETRE REGLER LE SOIR MEME



Bon pour accord, le / /2020

Le client :

Le Crystal traiteur :